

Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)



www.secourisk.com

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires à la prévention des risques de votre établissement
- Acquérir les gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime dans l'attente du relais des secours extérieurs.

Réglementation

- Article R4224-15 du code du travail :
Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :
1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.
Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers
- Référentiel INRS V7 : Dispositif de formation Sauveteur Secourisme du travail (SST).

Prérequis

Aucun.

Public

Tous salariés.

Durée

14 heures (2 jours).

Groupe

4 participants minimum et 10 maximum.

Dates

Voir planning inter-entreprise ou à la demande.

Lieu

Intra ou inter-entreprise.

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation peut-être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.
Nous contacter pour plus d'information.

Tarif

INTER : 270 € Net

INTRA : Nous consulter

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)



www.secourisk.com

Programme

Module 1 : Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- Statistiques des accidents du travail,
- Dispositions réglementaires,
- Processus menant à l'Accident du Travail (AT) et à la Maladie Professionnelle (MP),
- Identifier le cadre juridique du rôle du SST,
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- Les partenaires de la prévention et leur rôle,
- La chaîne des secours.

Module 2 : Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations,
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées,
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

Module 3 : Examiner la victime

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée,
- Reconnaître les autres signes affectant la victime,
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

Module 4 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime

- Définir les différents éléments du message d'alerte,
- Identifier qui alerte en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

Programme

Module 5 : Secourir la victime de manière appropriée

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer,
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques,
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

Module 6 : Situer son rôle dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise,
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

Module 7 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Repérer les dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposés,
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

Module 8 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement,
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérées,
- Proposer, si possible, des axes d'amélioration.

Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)



www.secourisk.com

Modalité d'évaluation / validation

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle.

A l'issue des épreuves certificatives, un Certificat SST sera délivré au participant ayant validé l'évaluation.

Un recyclage (MACSST) est à prévoir tous les 24 mois.

Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un formateur certifié INRS. Apport théorique et pratique, avec alternance de mise en situation (cas concret).

Nous mettons à disposition tout le matériel nécessaire afin d'animer les formations en respectant le document de référence V7 et le guide des données techniques et conduites à tenir.

Moyens et outils pédagogique

- Livret SST et autocollant SST remis aux stagiaires
- Plan d'intervention SST remis à l'entreprise à l'issue de la formation
- Mannequins, défibrillateurs, maquillages pédagogique, plan d'intervention de l'INRS, ...
- Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur
- Vidéos et diaporamas

Les + de SECOURISK

- Nos formateurs SST agréés par l'INRS vous proposerons des simulations adaptées à vos lieux de travail.



- Notre Centre de formation est certifié **QUALIOPI** pour les actions de formation. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).